



Votants : 75

Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 12 mai 2025

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 19 mai 2025

### PÔLE VIE DU TERRITOIRE - FONDS COMMUNAUTAIRE DU PATRIMOINE - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNE DE LA FOYE-MONJAULT POUR LA RESTAURATION DE LA CLOCHE DE L'ÉGLISE SAINT-SIMON

#### Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAU, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Cédric BOUCHET, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, Elsa FORTAGE, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Christian GRONDEIN, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Valérie VOLLAND.

#### Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Marie-Christelle BOUCHERY pouvoir à Sonia LUSSIEZ, Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Nicolas VIDEAU, Sophie BOUTRIT pouvoir à François GUYON, Christelle CHASSAGNE pouvoir à Rose-Marie NIETO, Noélie FERREIRA pouvoir à Romain DUPEYROU, Sophia MARC pouvoir à Johann SPITZ, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGE, Marie-Paule MILLASSEAU pouvoir à Jeanine BARBOTIN, Franck PORTZ pouvoir à Jacques BILLY, Corinne RIVET BONNEAU pouvoir à Florent JARRIAULT, Séverine VACHON pouvoir à Philippe MAUFFREY, Lydia ZANATTA pouvoir à Aurore NADAL.

#### Titulaire absent suppléé :

Philippe LEYSSENE par Christian GRONDEIN.

#### Titulaires absents :

Jean-Michel BEAUDIC, Patricia DOUEZ, Guillaume JUIN, Elisabeth MAILLARD, Marcel MOINARD, Michel PAILLEY.

#### Titulaire absente excusée :

Annick BAMBERGER.

**Président de séance :** Jérôme BALOGE

**Secrétaire de séance :** Aurore NADAL

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

### CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 19 MAI 2025

#### **PÔLE VIE DU TERRITOIRE - FONDS COMMUNAUTAIRE DU PATRIMOINE - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNE DE LA FOYE-MONJULT POUR LA RESTAURATION DE LA CLOCHE DE L'ÉGLISE SAINT-SIMON**

Monsieur **Alain CHAUFFIER**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération du 30 mai 2016 créant le Fonds Communautaire du Patrimoine en faveur de la restauration des objets mobiliers protégés au titre des Monuments historiques ou non protégés, et approuvant son règlement d'intervention ;

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération du 16 novembre 2020 modifiant les statuts du Fonds communautaire du Patrimoine ;

Vu l'article L.5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

La Commune de La Foye-Monjault souhaite faire restaurer la cloche de son église (diamètre 775 mm poids 270 kg). Placée sous l'égide de Saint-Simon et Saint-Jude, saints patrons de l'abbaye de Montierneuf, cette église bénédictine de style roman a été construite vers le début du XII<sup>e</sup> siècle. La cloche a été inaugurée en 1886 et baptisée « Marie-Thérèse », en l'honneur de Marie-Thérèse de Péré, sa marraine.

La cloche révèle des usures conséquentes sur les points de frappe qui la fragilisent et peuvent provoquer la cassure du bord de frappe.

Une restauration sera réalisée par la Société Bodet Campanaire. Elle comprend des prestations d'expertise, de nettoyage / brossage de la cloche, de traitement thermique de pré-soudure, d'enlèvement du métal écroui avec dégagement des fêlures, de soudure avec recharge bronze afin de retrouver l'épaisseur nominale et d'opération de recuit pour rendre à la cloche sa solidité et sa sonorité d'origine. La reconstitution des décors n'est en revanche pas incluse dans cette restauration.

Vu la délibération de la Commune de La Foye-Monjault en date du 10 mars 2025 sollicitant un fonds de concours pour la restauration de la cloche à hauteur de 2 995 €, soit 50% du montant de l'opération qui s'élève à 5 990 € ;

Considérant l'avis favorable de la Commission du Fonds Communautaire du Patrimoine du 6 février 2025 relatif à l'éligibilité du projet, puis par consultation du 14 février pour le protocole de restauration et pour le montant du devis ;

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Attribue à la Commune de La Foye-Monjault un fonds de concours au titre du Fonds communautaire du Patrimoine à hauteur de 2 995 € soit 50% du montant de l'opération de restauration de la cloche de l'église Saint-Simon ;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer la convention d'attribution ainsi que tous documents afférents.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 75

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**Aurore NADAL**

**Alain CHAUFFIER**

**Secrétaire de séance**

**Vice-Président Délégué**